



## **Procès-verbal du conseil d'établissement de l'ERLM du mercredi 27 novembre 2024**

Présents :

*Administration* : M. Amand RIQUIER,, M. Thibault DELES, M. Alexandre PICAUD, M. Khaled YAKER, M. Abdessatar HASSEN, Mme Valérie DAUMAS, M. Guy ROSSIGNOL,

*Représentants des parents d'élèves et des élèves* : Mme Ozge CAIZERGUES, Mme Manel MAROLO, Mme Fanette ODELAIN AOUJI, Mme Tuline BELKHODJA, Mme Iman BEJAOUI DAHMANI, Mme Sawssen DALY BEN MOUSA, Mme Ferial ZARRAD, Mme Mayssa CHEBEANE

*Représentants des personnels* : Mme Elisabeth SIMON, Mme Lucie PAULUS, Mme Nathalie OSPITAL, Mme Nedra ELHLIOUI, Mme Karine MABROUK, M. SPANU Serge, M. Karim ZARROUK

*Membres siégeant à titre consultatif* : M. Josian RIGNAULT,

*Absents excusés* : Mme Véronique DOUTRELEAU, Mme Christine JACQUEMYN, M. Dominique MAS, Mme Martine VAUTRIN JEDIDI, Mme Madeleine BENNACEUR, M. Laurent CAIZERGUES, Mme Aida JEMMALI M. Michel ZUCCHERO, M. Fabrice ROUSSEAU

M. le proviseur vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14 heures.

Après désignation d'un secrétaire de séance et adoption en début de séance de l'ordre du jour, les questions abordées seront les suivantes :

### **Ordre du jour** :

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'établissement du 13 novembre 2024
2. Projet d'établissement 2025-2028
3. Postes des détachés: évolution de la carte des emplois sur ERLM
4. Informations diverses
5. Questions diverses

## **1/ Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 13 novembre 2024**

Le proviseur demande aux membres du conseil d'établissement s'ils ont des questions ou des remarques sur le PV du 13 novembre 2024.

Le PV est mis à l'adoption:

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 22

## **2/ Projet d'établissement 2025-2028**

Le projet d'établissement a été transmis via une application en ligne.

Les proviseurs adjoints détaillent:

- La méthode de travail suivie (bilan projet 2021-2024, travail partagé avec les équipes de l'établissement, consultation des élèves et des parents)
- Les axes du nouveau projet d'établissement:
- Axe 1: Apprendre, Grandir et Réussir: un parcours pour chacun
- Axe 2 : S'épanouir dans un lieu de vie durable et coopératif
- Axe 3: Un lycée engagé et innovant, au cœur de son environnement
- Chacun des axes est décliné.

Mme Marolo remercie pour la présentation et regrette l'absence de lien avec le primaire et aurait souhaité voir les axes du primaire. Le proviseur répond que le projet d'établissement est attendu comme étant celui du lycée-collège. Pour autant, certains objectifs ont été réfléchis à l'échelle du pôle (communication, le curriculum des LV, la rénovation des locaux etc..).

Mme Marolo propose une innovation, pourquoi ne pas se différencier par le sport et créer des classes olympiques?

Le proviseur entend bien cette remarque, mais s'interroge sur le nombre d'élèves qui serait impacté par un tel dispositif. Il souhaite être vigilant sur l'équité entre élèves sur les dispositifs proposés et les moyens engagés. Le projet est intéressant et mérite réflexion.

Mme Paulus revient sur le ¼ d'heure culturel et sa faisabilité. L'équipe de direction indique qu'il s'agit d'objectifs, à l'impossible nul n'est tenu. Un bilan sera fait. Si l'objectif n'est pas tenable il sera supprimé.

Mme Mabrouk revient sur les sonneries bruyantes et peu agréables. Le Proviseur attend que l'ensemble des bâtiments soient livrés mais qu'une étude généralisée sur la faisabilité soit faite.

Mme Paulus revient sur les journées portes ouvertes, les cafés pédagogiques, les évaluations communes. Le proviseur indique que le sujet des portes ouvertes sera repris en fin de séance. Les cafés pédagogiques s'appuient sur des professeurs volontaires, les évaluations communes ont vocation à harmoniser les pratiques et en particulier s'entendre sur les attendus.

Mme Paulus revient sur la formation des parents délégués. M. PICAUD indique qu'elle s'est tenue le 18 novembre 2024 et qu'elle a été animée par le bureau de l'APE. Mme Belkhodja précise qu'une charte a été signée sur la confidentialité, la communication, les interventions en conseil de classe. Certains parents peuvent être plus véhéments. En cas de problème, il faut le faire remonter à l'APE.

Mme Odelain revient sur les voyages scolaires et regrette que tous les élèves ne soient pas concernés.

Proviseur indique que cette année 800 élèves partent en voyage. Les voyages dépendent des professeurs et des classes. Le proviseur s'interroge sur l'absence de voyages dans certaines sections européennes.

Le projet d'établissement est soumis à l'approbation des membres du conseil d'établissement:

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

### **3/Postes des détachés: évolution de la carte des emplois sur ERLM**

Un tableau a été communiqué détaillant les mesures sur lesquelles les membres du conseil d'établissement sont invités à se positionner:

Poste	Etablissement	Situation actuelle du poste	Commentaires	Evolution proposée
1136 -Poste d'enseignant premier degré	Ecole Paul Verlaine	Vacant	L'accueil de nouveaux enseignants impliquerait le départ de PDL (nombre de classes insuffisant).	Suppression
13192 -Poste d'enseignant premier degré	Ecole Paul Verlaine	Vacant		Suppression
12175 - Poste d'enseignant second degré discipline de Mathématiques	Lycée Gustave Flaubert	Vacant suite départ en retraite		Suppression – Création d'un support PDL
14104 -Poste de conseiller principal d'éducation n° 14104	Lycée Gustave Flaubert	Vacant	Poste occupé cette année par un PDL.	Suppression – Création d'un support PDL
12724 - Poste d'enseignant second degré n° 12724 discipline Economie et gestion	Lycée Gustave Flaubert	Vacant suite départ en retraite		Transformation en poste d'enseignant du second degré Histoire Géographie

Le proviseur revient sur chacune des situations:

- Postes 1136 et 13192: postes vacants du 1er degré - il n'y a pas de classes disponibles sauf à licencier des PDL.
- Poste 12175 : poste du second degré en mathématiques que l'AEFE souhaite récupérer. Constat d'une proportion importante de détachés ou TNR dans la discipline.
- Poste 14104 : poste détaché de CPE vacant et occupé cette année par un PDL donnant satisfaction. Pour info, à PMF et au LIAD, un poste de PDL est présent sur les postes de CPE. Les situations des établissements sont comparables.
- Poste 12724: Transformation d'un poste du second degré en économie gestion en Histoire Géographie - Cela correspond davantage aux besoins de l'établissement.

Mme Simon, des postes de détachés sont malheureusement supprimés. Le SNES et FSU le déplorent et s'y opposent.

Le SE-UNSA s'associe à cette remarque.

Les membres du CE sont invités à exprimer leur avis poste par poste:

Poste	Favorable	Défavorable	Abstention
1136	8	12	2
13192	8	12	2
12175	7	15	0
14104	11	11	0
12724	15	0	7

#### 4/ Informations diverses

Un conseil pédagogique sera organisé à la rentrée de janvier. Il sera centré autour de la production écrite au sens large. Des collègues du 1er degré pourraient être associés.

La direction propose la création d'un groupe de travail autour de la journée "Portes Ouvertes" pour déterminer les meilleures modalités possibles.

Les dates d'examens sont connues:

- Bac terminale - écrit du 10 au 13 juin, BFI 22 et 23 mai
- Bac Français 1ère - 16 juin
- DNB - 17 et 18 juin

## 5/ Questions diverses

### ● **Conseillers des français de l'étranger**

M. Michel Zucchero :

1) *Dans le plus récent rapport de l'infirmierie 2023/2024 figure, à la rubrique constat général, la mention " Manque de respect des personnes, des règles, des locaux". Il semble bien que ce constat n'ait pas évolué favorablement cette année. Quelles dispositions pourraient être prises pour contrer cette dérive ?*

La direction partage des données de vie scolaire avec les membres du conseil d'établissement. Ils montrent une certaine détérioration sur plusieurs points. Il faut aussi noter une réactivité de la direction à la suite (punitions, sanctions).

Plusieurs axes de travail peuvent être réfléchis:

- Une modification du RI si nécessaire mais aussi un travail plus fort lors des journées de prérentrée.
- Une communication plus forte sur le concept de co-éducation et sur la prise de distance émotionnelle autour de la scolarité. Ce travail devrait se faire avec l'APE pour pouvoir avoir un plein impact.
- Un suivi et une réactivité homogène des équipes et de la direction.

### ● **Parents d'élèves**

1 ) *Les téléphones/smartphones au sein de l'établissement :*

*Il est choquant de voir les collégiens/lycéens en groupe en train de jouer sur leur téléphone dans le petit bois.*

*C'est en contradiction totale avec les messages de sensibilisation que nous essayons de passer contre l'utilisation des écrans, smartphones. Ils sont aussi de mauvais exemples pour les élèves du primaire qui passent souvent par le petit bois et qui voient qu'avoir un smartphone/jeux d'écrans sont permis au collège/lycée.*

*Une nouvelle réforme interdit l'utilisation des téléphones par les élèves au sein de l'établissement.*

*Cette mesure a été appliquée à PMF (les élèves peuvent consulter Pronote sur leurs téléphones seulement en la présence d'un surveillant), quand sera-t-elle appliquée à la Marsa?*

Le règlement intérieur acté au printemps 2023 précise que:

*"L'utilisation du téléphone portable est tolérée en dehors des heures de cours et à l'extérieur des bâtiments. "*

Il n'est donc pas surprenant que les élèves utilisent leur portable au petit bois.

Un changement de politique en la matière implique un travail de fond sur l'ensemble de l'établissement (collège et lycée) afin d'envisager une réécriture de cet article. Il conviendra de s'assurer des possibilités d'application dans l'établissement et du soutien de l'ensemble des parties prenantes adultes (personnels et parents).

**2) - Comment sont assurés les enfants lors des événements sportifs AS et les rencontres sportives ?  
Ainsi que les festivités culturelles et musicales hors temps scolaire ?**

L'assurance courante de l'établissement couvre également les activités sportives liées à l'établissement. Cependant, c'est une charge que ne devrait pas supporter l'établissement, elle devrait être celle de l'association sportive.

La direction (le proviseur étant président de l'AS) indiquera à l'équipe d'EPS que la recherche d'une solution légale est souhaitable pour officialiser les activités de l'AS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h35.

Le Proviseur,

Amand RQUIER

